

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le projet NIG/015 « Appui au Développement Territorial dans le Département de Dosso » constitue la prolongation du projet NIG/010 axé sur le développement rural intégré de Dosso. Le projet NIG/015 a débuté en octobre 2005 et il se terminera au 31 décembre 2009. En vue de l'évaluation finale du projet LUX-Development a chargé le bureau d'étude AFC Consultants International de Bonn, Allemagne, de la réalisation de cette dernière. La mission d'évaluation a eu lieu au Niger du 6 au 24 septembre 2009 avec la participation de (Mme) Dr. Agnes GEROLD, M. Ali SEKOU et M. Moussa GARBA.

Les objectifs principaux de la mission étaient d'analyser

- les résultats et les objectifs spécifiques atteints au moment de l'évaluation, par rapport à ce qui avait été prévu dans les documents de projets respectifs ;
- les résultats atteints par le projet en termes de renforcement des capacités, de gestion et de suivi du projet, en accordant une attention particulière au monitoring des différents niveaux de l'intervention (moyens, tâches, résultats, objectif spécifique)
- le projet selon des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, en tenant compte également des thèmes transversaux (lutte contre la pauvreté, gouvernance, genre et environnement) et de
- dégager les leçons apprises et proposer des recommandations pour les projets futurs dans la région de Dosso et au Niger.

La réalisation du projet doit correspondre à l'**objectif global: contribuer à l'amélioration du niveau et des conditions de vie des populations du département de Dosso (SPP).**

En accord avec son **objectif spécifique**, le projet doit «**promouvoir une dynamique de développement territorial dans le département de Dosso en favorisant l'accès des ruraux aux opportunités économiques et sociales ; en améliorant la gestion des ressources naturelles et en renforçant les capacités des institutions publiques et des organisations rurales**». La mission d'évaluation estime qu'il est justifié de conclure que les activités du projet ont permis de contribuer au développement du département de Dosso, même si les données quantitatives nécessaires pour la vérification des indicateurs ne sont que partiellement disponibles.

En vue d'atteindre cet objectif spécifique, **les résultats suivants ont été définis:**

Résultat 1: Les communes ont construit et adopté leurs plans de développement communaux (PDC) dans une logique d'intégration départementale. En accord avec la planification, presque toutes les communes (à l'exception d'une) ont ainsi établi et validé leurs PDC. Les écarts observés se situent surtout au niveau de l'établissement des cadres de concertation fonctionnels à différents niveaux (communes), et d'un système d'information départemental. La mise en place d'un cadre d'échange intercommunal peut être considérée, dans le contexte donné, comme mesure préparatoire pour l'établissement de ces cadres de concertation.

Résultat 2: Les communes du département sont désenclavées et elles ont renforcé leurs infrastructures socio-économiques. En prenant en compte les indicateurs formulés et les activités réalisées au niveau du projet, il peut être conclu que le résultat a été atteint : les villages du département peuvent être considérés comme désenclavés, les infrastructures socio-économiques des communes ont été considérablement renforcées et les communes contribuent (financièrement) à la réalisation des investissements marchands (marchés ruraux, aires d'abattage etc.).

Résultat 3: L'accès des ruraux aux opportunités de développement et les capacités d'initiatives et d'intervention des acteurs locaux (ST, OP, ONG, société civile, GIE,...) sont renforcées. La population locale a eu accès à des services d'appui différents pour accroître la production (agricole et d'élevage), bien que les indicateurs correspondants n'aient pas pu être vérifiés. Pourtant, faute de données adéquates, il n'a pas été possible de constater (jusqu'à présent) les effets qui en résultent. Le plus grand écart constaté concerne le développement dynamique des structures institutionnelles, comme les OP et unions, envisagé en tenant compte des indicateurs.

Résultat 4: Les infrastructures socio-économiques et les ressources naturelles sont gérées durablement aux niveaux local, communal et supra-communal : Dans son ensemble la gestion durable (d'aspects financier et organisationnel) des infrastructures socio-économiques réalisées n'est, à l'heure actuelle, pas encore assurée. Ceci est aussi dû au fait qu'une partie de ces investissements n'a été réalisée que récemment. Souvent, les comités de gestion ne sont pas encore suffisamment fonctionnels pour assurer la gestion durable ; les dispositifs nécessaires (notamment concernant l'aspect financier) au niveau supra-communal n'existent pas encore.

Ainsi la mission est arrivée aux conclusions suivantes:

Le secteur public et le secteur privé sont explicitement introduits et reconnus à travers le processus de décentralisation. Le secteur public est représenté au niveau micro par les communes, leurs maires et élus, le secteur privé par les producteurs agricoles, les éleveurs et les artisans locaux. Les OP représentent le secteur privé. Mais l'appui des OP (organisations paysannes), les institutions clés du secteur privé, n'a eu qu'une importance relativement réduite dans le cadre du projet. Le projet a mis en place un processus d'appui aux OP : état des lieux, plan d'action en 2006, appui/accompagnement des OP à travers des ONG prestataires.

Les dispositifs institutionnels de gestion devraient prendre en compte le secteur privé. Mais les **activités du projet sont largement basées sur le concept des communautés villageoises et la gestion communautaire**. La communauté villageoise, par contre, n'a pas le statut de personnalité (physique ou morale). C'est maintenant que le Niger connaît une amorce vers la gestion déléguée : cas des systèmes d'adduction d'eau potables, équipements marchands et le projet est entrain d'accompagner ce processus.

La promotion d'une dynamique de développement local **nécessite la considération explicite du marché**; les interventions du projet concernant la promotion de l'agriculture s'axent surtout sur la notion de production.

Les communes **ainsi que les OP (prestation de services, plaidoyer) en sont au début de leur processus d'établissement** et de développement de capacités. Pour appuyer la concertation future au niveau supra-communal et faciliter l'identification des opportunités de collaboration, le projet a ainsi agit avec beaucoup de flexibilité. Il a établi des réunions d'échange régulières au niveau supra-communal, entre les maires et leurs élus des différentes communes. A ces réunions participent aussi les représentants des OP.

Les résultats du **développement des structures institutionnelles ne sont, dans un premier temps, que peu visibles**, surtout en comparaison avec la construction des marchés, des magasins de stockage etc. Mais le développement de ces structures est décisif quant à la gestion et ainsi à la durabilité des investissements réalisés.

Une **répartition égalitaire (50:50)** entre hommes et femmes des emplois créés dans le cadre des activités du projet **n'est pas suffisante pour une orientation vers « le genre »**. Concernant les emplois créés, la répartition serait plutôt de 80% pour les femmes et 20% pour les hommes (cf. : HIMO sur les 4 ans)

La mission présente ainsi surtout les recommandations suivantes :

Formulation et réalisation explicites d'une stratégie de développement économique local orienté vers le marché, prenant en considération les potentialités existantes au niveau de la production et de la demande (urbaine, à Niamey) au sein du marché.

Intensifier l'appui aux OP (responsabilisation de la population à travers les organisations socioprofessionnelles) et renforcement des OP pour accroître leurs capacités de prestataires de services pour leurs membres.

Charger les OP, comme représentants du secteur privé, de la gestion des infrastructures productives, d'approvisionnement et de commercialisation. Le premier souci, c'est d'abord que les OP soient considérées par les maires et les autres acteurs comme des véritables acteurs de développement. Cela est en train de voir le jour par l'élaboration dans chaque commune d'un plan d'appui aux OP avec des budgets, même s'ils sont encore insignifiants.

Appuyer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé local. Un sujet important à aborder dans ce contexte est l'analyse de la situation spécifique de chaque village et l'identification des synergies potentielles entre le secteur public (la commune) et le secteur privé, les paysans et éleveurs et leurs organisations.

Élaborer une stratégie « genre » qui permette d'orienter les activités du projet en conséquence.

Formuler des indicateurs spécifiques (d'impact) pour donner plus de considération aux activités de développement institutionnel (des OP surtout), qui sont de longue haleine.